

Preference



Munich & le pays Bleu de Kandinsky



Du 21 au 25 mai 2024

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

La réouverture de la maison de Kandinsky et Gabriele Münter à Murnau nous invite à découvrir, à partir de Munich, la magie des paysages de la Bavière avec ses musées dédiés aux artistes du Blaue Reiter mais aussi ses châteaux édifiés par Louis II tels Herrenchiemsee et Linderhof. À Munich, nous visiterons la Résidence, la Marienkirche, la place de la Mairie, la merveilleuse chapelle rococo des frères Asam et de superbes musées : la Lenbachhaus, la Pinakothek der Moderne ainsi que le Château de Nymphenburg et son parc enchanteur.

Become a Friend



Madame, Monsieur,
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné **Munich** comme étant un voyage qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

« **Munich et le Pays bleu de Kandinsky** »

Avec les Amis des Musées

Du 21 au 25 mai 2024

Les + de ce voyage :

- La découverte des châteaux emblématiques de Louis II
 - Un hôtel 4* bien situé à Munich
 - La découverte du Pays Bleu
 - Le circuit en demi-pension
 - Le guidage en français de Laurence Dehlinger
 - Une nuit dans un hôtel 4* au cœur des Alpes bavaroises
- **Un prix presto jusqu'au 31 décembre ! (-125 €)**

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

PROGRAMME :

BRUXELLES → MUNICH

MARDI 21 MAI

Départ le matin de Zaventem vers Munich, vol direct avec SN Brussels Airlines.

Arrivée à Munich en milieu de matinée.

Accueil par votre guide francophone **Laurence Dehlinger** et transfert vers le centre de Munich.

Tour de la vieille ville à pied pour découvrir les principaux monuments.

Visite de la **Résidence**.

Sur les bases d'un château fort du XIVE s. les Wittelsbach, souverains de Bavière, ont mis des siècles à édifier cette Résidence qui comprend l'Antiquarium, le plus vaste édifice séculier de style Renaissance avec une voûte en berceau ornée de fresques allégoriques, un splendide théâtre rococo et des jardins à l'italienne.

Découverte autour de la **Marienplatz**, du **Neues Rathaus** néogothique dominé par le "moinillon de Munich", le symbole de la cité, la grande basilique gothique du XVe s. couronnée de dômes en bulbes qui conserve le tombeau de Louis II de Bavière, la **Peterskirche**, église paroissiale du XIIIe s. et le joyau rococo du petit **sanctuaire privé des frères Asam**.

Déjeuner libre sur la place ou les alentours où abondent cafés et restaurants.



Visite de la **Lenbachhaus**, musée du Blauer Reiter, dans une villa du XIXe s.

Construite pour l'artiste Lenbach puis complètement réaménagée en 2013 par Sir Norman Foster, on peut y admirer la collection de Gabriele Münter, maîtresse de Kandinsky. Le musée doit sa renommée aux œuvres de peintres appartenant au groupe d'inspiration expressionniste du Cavalier bleu (Der Blaue Reiter) : Marc, Macke, Klee, Kandinsky...

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel Excelsior by Geisel 4*.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la **Pinacothèque d'Art moderne.**

Conçu par l'architecte Stephan Braunfels, ce musée présente arts plastiques, design, art graphique et de grands peintres tels Kirchner, Nolde, Braque, Picasso, Klee et Beckmann.

Déjeuner libre.

Visite du **château de Nymphenburg**, résidence d'été de la famille Wittelsbach et son spectaculaire jardin de style anglais.



Ce palais s'est développé harmonieusement autour d'une villa italianisante du XVIIe s. réalisée pour l'électrice Henriette-Adélaïde de Savoie. On retiendra la fastueuse salle de bal sur le thème de la déesse de la Végétation et ses nymphes, le splendide décor rococo du pavillon de chasse d'Amalienburg, les bains majestueux de Badenburg qui n'ont rien à envier aux anciens bains romains qui les ont inspirés et l'extraordinaire Musée des Carrosses.

Dîner et nuit à votre hôtel.

MUNICH – LAC DE CHIEMSEE – MUNICH

JEUDI 23 MAI

Petit déjeuner à l'hôtel.

Excursion pour le **Château de Herrenchiemsee** (85 km), le château inachevé de Louis II de Bavière sur le lac de Chiemsee, le plus vaste de Bavière.

Petite croisière sur le lac.



Visite du **Château et du musée** consacré à Louis II de Bavière.

Le roi Louis II de Bavière acheta en 1873 l'«île aux Messieurs», Herrenchiensee afin d'y construire une réplique du château de Versailles. Le palais resta inachevé par manque de fonds mais la galerie des glaces est grandiose et même plus importante que l'original et s'étend sur tout le côté donnant sur le jardin du château. Les grandes salles, et l'escalier en marbre représentent un univers de conte de fée. Le jardin français strictement géométrique avec ses fameux jeux d'eaux ne fut jamais achevé mais le château est entouré d'un parc quasiment naturel rempli de vieux arbres. Dans le très beau musée réaménagé du roi Louis II, on peut admirer des objets ayant appartenu à la vie et aux activités du roi, ses projets, les meubles de ses appartements à la résidence de Munich.

Déjeuner libre.

Visite du **Vieux Château, le couvent des chanoines augustins d'Herrenchiensee**.



A l'achat de l'île, Louis II se fit aménager des appartements privés dans les bâtiments du monastère appelés par la suite le « vieux château », qui sont à nouveau en partie ouverts au public. C'est ici qu'en 1948, siégea l'assemblée constitutionnelle des présidents du Conseil qui préparèrent la constitution de l'Allemagne Fédérale. Cet important chapitre de l'histoire de l'Allemagne est répertorié dans le musée avec l'histoire du monastère. On peut y voir aussi une galerie de tableaux du célèbre peintre munichois, Julius Exter (1862-1939), qui appartient au groupement de la Sécession et la galerie "Maler am Chiemsee". En outre, on peut visiter la salle de l'empereur, la salle du jardin et la cuisine de la cour.

Retour à Munich. Dîner et nuit à votre hôtel.

MUNICH – PENZBERG – KOCHER AM SEE – MURNAU – OBERAMMERGAU

VENDREDI 24 MAI

Petit déjeuner à l'hôtel. Et départ pour le " Pays bleu".

Découverte de **la collection Campendonk au musée de Penzberg**.

À l'âge de 21 ans, Campendonk est venu en Haute-Bavière depuis la Rhénanie en 1911 à l'invitation de Marc et Kandinsky et est devenu le plus jeune membre de la communauté d'artistes "Der Blaue Reiter". À la recherche de ses propres motifs, la ville minière de Penzberg l'a impressionné avec ses maisons particulières, ses tours sinueuses et ses cheminées. La collection Penzberg comprend des œuvres d'art de toutes les phases créatives de Heinrich Campendonk qui maîtrise de nombreuses techniques en particulier la peinture sur verre inversé.

Continuation vers **Kochel am See** pour visiter le musée **Franz Marc**.

Dès son apprentissage à l'académie de peinture de Munich, Marc se rendait dans la région de Kochel pour peindre. En 1908, il y a acheté une maison. Il surnommait le paysage aux alentours de Kochel son Pays bleu.

Plus de 150 œuvres de Marc sont exposées dans la maison devenue musée en 1986 avec une extension en 2008. On peut y voir également des tableaux d'artistes amis de Marc : Paul Klee, Wassily Kandinsky, Gabriele Münter et Alexej von Jawlensky.

Déjeuner libre.

Continuation pour **Murnau** sur le **Staffelsee**.

Visite de la **maison de Gabriele Münter et Wassily Kandinsky et du musée du Château de Murnau**.

Les peintres Wassily Kandinsky et Gabriele Münter passent ensemble plusieurs étés entre 1909 et 1914 dans la Münter-Haus de ce village au cachet Art nouveau. Ce sont les peintres russes Alexeï Iavlenski et Marianne Wereffkin qui leur ont fait connaître non seulement le village, mais aussi le style de Gauguin et des Fauves. Kandinsky et Münter dépassent alors leurs habitudes impressionnistes au profit des formes simples et des larges surfaces de couleurs. Et les façades colorées de la vieille ville de Murnau, comme le paysage aux alentours, s'avèrent des modèles parfaits pour expérimenter la nouvelle voie. Münter et son compagnon adorent la vue sur les montagnes – bleu foncé par un temps ensoleillé, noires pendant l'orage et lila au coucher du soleil, quand le lac s'enflamme de rouge, – ces collines ondulantes, le vert clair des pâturages et cette lumière un brin voilée qui a valu à la région le surnom du « Pays bleu».

Après leur séparation, Gabriele Münter continua à y vivre et y resta jusqu'à sa mort en 1962. Outre les meubles peints par les artistes, on peut également découvrir une collection de toiles de Münter et une belle sélection de photos. L'exposition du Schloss-museum évoque ce riche passé culturel.

Nous gagnerons ensuite le charmant village de **Oberammergau** en Haute-Bavière.

Oberammergau est célèbre pour son Jeu de la Passion, représenté tous les dix ans depuis 1634 et se caractérise par ses façades ornées de motifs religieux par les agriculteurs aisés depuis le XVIIIe s.



Installation, dîner et nuit à l'hôtel Dorint Garmish-Partenkirchen 4*.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Linderhof** pour visiter le **château de Louis II**.

Le château Linderhof, situé dans la vallée du Graswang, est le plus petit des trois édifices construits pendant la période du règne du roi Louis II de Bavière. Et c'est également le seul château ou plutôt une résidence royale, aux airs de Petit Trianon versaillais, dont la construction fut achevée de son vivant. L'assemblage étonnant d'une construction en style rococo, de jardins en terrasses inspirés de la Renaissance italienne et d'un parc à l'anglaise, donne au site un charme particulier.



Déjeuner libre.

Transfert vers l'aéroport de Munich.

Arrivée à l'aéroport et formalités d'enregistrement au comptoir SN Brussels Airlines.

Envol pour Bruxelles en début de soirée.

Arrivée à Bruxelles dans la soirée.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

VOS HOTELS

HOTEL EXCELSIOR BY GEISEL 4* à MUNICH

Du 21 au 24 mai

Stylé et confortable - le charme bavarois traditionnel rencontre les commodités modernes à l'hôtel Excelsior. Des chambres haut de gamme vous accueillent dans une atmosphère à la fois exclusive et conviviale, en plein cœur de Munich.

Toutes les chambres disposent d'un minibar, de la télévision par satellite et du téléphone. Des peignoirs de bain sont également mis à disposition.



HOTEL DORINT 4* situé au pied du mont Zugspitze dans un cadre magnifique au coeur des Alpes bavaroises.

Du 24 au 25 mai



Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX MEMBRE DES AMIS :

AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 DECEMBRE : 2.395 €

APRES LE 1^{ER} JANVIER, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.520 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **495 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND:

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie régulière SN Brussels Airlines en classe économique.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 96,77€)
- ✍ Les services d'un guide local francophone
- ✍ Les transferts et les transports en autocars
- ✍ Le logement en chambre double et en demi-pension dans les hôtels mentionnés (ou de catégorie similaire)
- ✍ Le bateau A/R pour l'île Herrenchiemsee
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les entrées aux sites et musées
- ✍ Les taxes de séjour
- ✍ L'accompagnement des Amis des Musées
- ✍ La TVA

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners
- ✍ Les boissons lors des repas
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco »
- ✍ Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales avant, pendant et après le séjour

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 21/09/2023

REMARQUES IMPORTANTES :

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

Becôme a Friend

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Enfant 1 :	Date de naissance :
Enfant 2 :	Date de naissance :
Adresse :	N°: Boîte :
Code postal :	Ville : Pays :
Tél / GSM :	Adresse e-mail :

Je souhaite devenir membre Je souhaite renouveler ma carte de membre

Cotisation annuelle

Si ordre permanent

<input type="checkbox"/> Adhérent	<i>Jeune</i>	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	<i>Individuel</i>	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	<i>2 parents ou grands-parents et 2 enfants < 18 ans</i>	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Effectif	<i>Individuel</i>	€ 100	€ 90
	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	<i>Titulaire + Invité à chaque visite</i>	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur (*)	<i>Individuel</i>	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes)</i>	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150
* Le membre effectif qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.			

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
 RUE DES FRANCS 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
 LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
 TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL: LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : **ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »**

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 DECEMBRE : 2.395 €**

APRES LE 1^{ER} JANVIER, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.520 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **495 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :

SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :

RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 21 AVRIL 2024.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
REFERENCE : MUNICH AMIS - D.3738

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652

